LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm :

Vu la décision Inserm n°2009-342 portant création de l'unité Inserm US 001 et nommant Monsieur Jean-Jacques TOULME directeur;

Vu la décision Inserm n°2011-063 prolongeant l'unité Inserm US 001 et prorogeant le mandat de Monsieur Jean-Jacques TOULME ;

Vu la décision Inserm n°2014-050 mettant fin au mandat de Monsieur Jean-Jacques TOULME directeur;

Vu la décision Inserm n°2014-051 prolongeant l'unité Inserm US 001 et nommant Monsieur Jean-Louis MERGNY directeur;

Vu la décision Inserm n°2015-089 prolongeant l'unité Inserm US 001 et prorogeant le mandat de Monsieur Jean-Louis MERGNY;

Vu la décision Inserm n°2016-144 prolongeant l'unité Inserm US 001 et prorogeant le mandat de Monsieur Jean-Louis MERGNY ;

Vu la décision Inserm n°2019-99 mettant fin au mandat de directeur de l'unité Inserm US 001 de Monsieur Jean-Louis MERGNY;

Vu la décision Inserm n°2019-100 prolongeant l'unité Inserm US 001 et nommant Monsieur Rémi FRONZES directeur ;

Vu l'avis du comité de tutelles en date du 18 septembre 2018 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : Il est mis fin au mandat de directeur de l'Unité US 001 de Monsieur Rémi FRONZES à compter du 31 décembre 2020.

Article 2: Madame Valérie GABELICA, est nommée directrice de l'Unité US 001, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

unitado de Rocaliste de Rocaliste

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE